

FICHE DE PREVENTION

des risques professionnels maritimes

Version n°1 octobre 2026

Risques liés aux machines et auxiliaires de traction sur les navires de pêche

Contexte : treuils, paumailleurs, vire-filets, vire-casiers, poupées de treuil, poulies, grues et autres équipements comportant des éléments mobiles peuvent exposer les marins à des risques importants de coincement, écrasement, cisaillement, happement ou entraînement avec des conséquences pouvant être très graves.

1 PROTÉGER
les éléments en mouvement

Les éléments mobiles dangereux (tambours, câbles, funes, rouleaux, engrenages, courroies, …) doivent être protégés ou rendus inaccessibles autant que possible.

Les zones dangereuses / interdites sont respectées : les marins se tiennent hors des zones présentant un risque.

2 MANŒUVRER
en sécurité

Commandes idéalement à retour automatique, jamais bloquées par un élastique ou autre dispositif, identifiables et facilement accessibles.

Le marin aux commandes voit la zone dangereuse et dispose d'un moyen de communication adapté (code gestuel, voix, radio).

Les manœuvres sont préparées et les nouveaux embauchés sont formés.

3 ARRÊTER
rapidement la machine

Arrêts d'urgence en nombre suffisant, judicieusement répartis, accessibles depuis chaque poste et testés régulièrement.

Tout marin peut déclencher l'arrêt d'urgence dès qu'il perçoit un danger.

Le réarmement de l'arrêt d'urgence ne doit pas remettre la machine en marche.

4 CONSIGNER
avant d'intervenir

Débourrage, dégagement d'un câble ou d'un filet, réglage, entretien et dépannage doivent être réalisés « machine arrêtée » dès que possible.

Avant toute intervention en zone dangereuse : stopper la machine et s'assurer qu'elle ne puisse pas être remise en fonctionnement involontairement.

5 INFORMER
et former les utilisateurs

Les marins doivent connaître les zones dangereuses, les commandes, les arrêts d'urgence, les règles de communication et les procédures d'utilisation, de débourrage et de maintenance.

Les risques liés aux machines et aux opérations de pêche doivent être intégrés au DUERP.



PROTÉGER • MANŒUVRER • ARRÊTER • CONSIGNER avant d'intervenir sur une machine.